



Fausse accusations, menace

Par Cyl

Bonjour,

Je suis animateur/éducateur bénévole (accueil de scoutisme)

J'ai été accusé en septembre par des personnes au sein de l'association de gestes déplacés, ambiguë, de proximité etc... sur plusieurs mineurs.

Ceci est complètement faux et a été fait uniquement dans le but de me nuire. Ce qui a bien failli fonctionner. Je n'ai rien à me reprocher et j'ai été blanchi en interne.

Je pensais cette mauvaise histoire derrière moi, mais j'ai reçu récemment un mail de la personne à l'origine de cet affaire.

M'expliquant qu'elle a écrit un courrier à mon encontre à la direction de l'association et qu'elle espère que cela m'aura au moins permis de "prendre conscience que je risque de tout perdre" elle me parle même de vendetta contre moi la prochaine fois.

La direction de l'association a pris la question au sérieux. On lui a demandé d'arrêter de me parler et de venir me voir mais elle fait comme si de rien était et ne semble pas prendre conscience de la gravité de ces menaces et accusations.

Aujourd'hui je suis très mal face à tout ça et je ne sais pas quoi faire.
Harcèlement, fausses accusations, diffamation?

Faut il que je porte plainte ? Les conséquences ? Qu'elle sont mes recours?

Merci à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte pour diffamation.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079[/url]

Par morobar

Bonjour,

Vous pouvez aussi prendre connaissance de l'article L226-10 du code pénal, et agir en conséquence.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417941/2002-01-01]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417941/2002-01-01[/url]

Par Cyl

Un grand merci à vous deux !